



© ISOPRESS

Sommaire

Europol:
Coopération policière:
mettre les bouchées doubles 1-4

Euro:
Les bonnes adresses 5

Concurrence:
La fermeté payante 6

Marché intérieur:
TVA: comment accorder
les violons fiscaux? 7

Economie:
Athus-Longwy-Rodange:
une communauté de destin 8-9

Franz Fischler:
"PAC 2000": un cadre pour l'avenir de
l'agriculture en Europe 10-12

PME:
Des investissements "écologiques" plus
faciles 13

Coup de pouce financier
aux nouvelles technologies 13

Parlez-nous d'Europe: 14-15

Entretien avec Wilma Zimmermann:
"Faire bénéficier l'Allemagne
de ses racines néerlandaises" 16-17

Eurodroit:
Tout savoir sur les clauses abusives 18

Appels à candidatures: 19

Publications: 19

Médiateur:
Le droit de se plaindre 20

Ils ont dit: 20

Avis aux lecteurs: 20

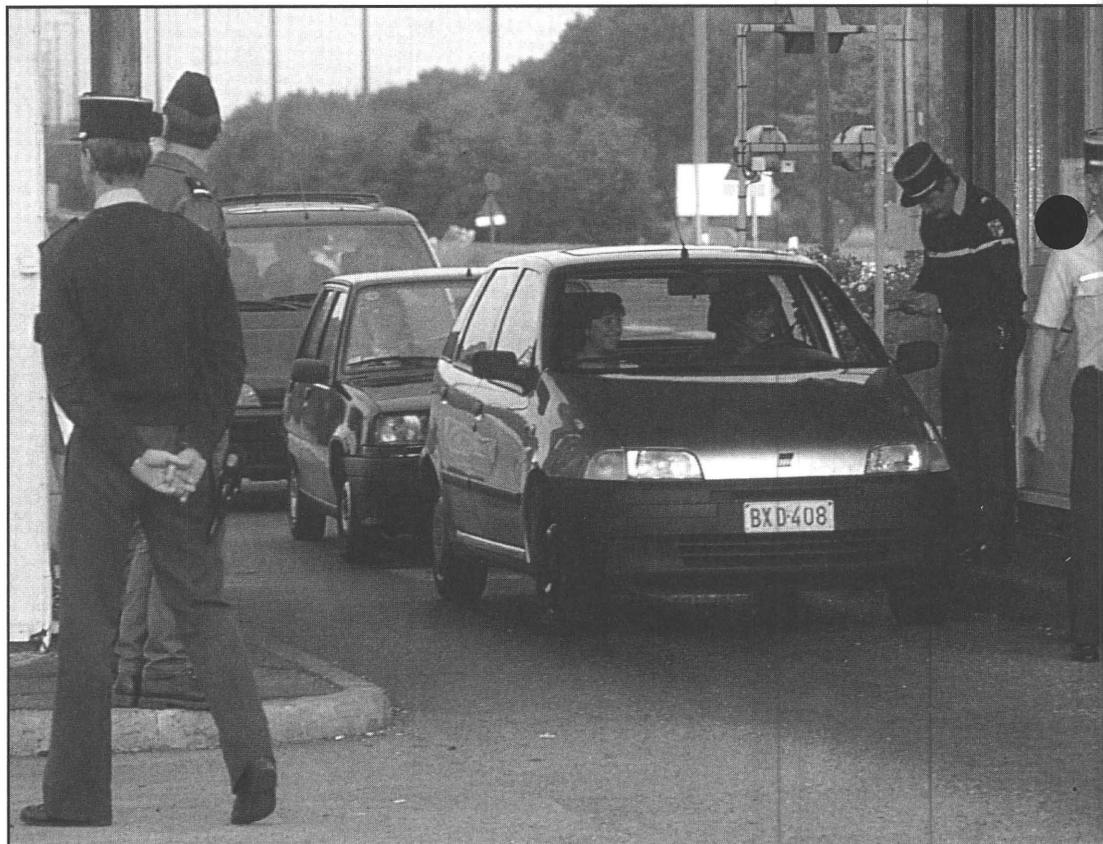
Coopération policière Mettre les bouchées doubles

Renforcer la coopération policière, douanière et judiciaire pour assurer la sécurité des citoyens en complément de la libre circulation dans l'Union: c'est l'un des objectifs du nouveau traité d'Amsterdam. Pour y parvenir, l'expérience de Schengen - à laquelle participent sept pays - sera élargie à toute l'Union. Et les pouvoirs d'Europol étendus.

Soixante-huit personnes arrêtées simultanément, fin avril 1997 dans douze villes de cinq pays de l'Union (Italie, Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Espagne): c'est l'un des plus gros coups de filet réussis à ce jour par l'unité drogues Europol, en coopération avec les polices, gendarmes et douanes nationales. En 1995, le procureur de Palerme avait appelé ces cinq Etats membres en renfort pour s'attaquer à un réseau de trafic de drogue. Pendant deux ans, les policiers de ces pays ont remonté ensemble la filière à travers l'Europe, saisissant au

passage 700 kilos de haschisch à Malaga (Espagne) avant d'arrêter les commanditaires du réseau. Cet exemple illustre la montée en puissance de l'unité drogues Europol, basée à La Haye et qui fonctionne depuis 1994. Si l'unité est encore en période de rodage, elle disposera bientôt de pouvoirs étendus et son appellation changera: elle deviendra - une fois la convention Europol ratifiée par les Quinze - "Europol", l'Office européen de police chargé de l'échange de renseignements et de la coopération policière en matière d'enquêtes.





ooo Europol devrait apporter aux Etats membres une valeur ajoutée accrue, grâce surtout à sa base d'informations criminelles qui sera gérée par les agents de l'Office et les officiers de liaison détachés à La Haye par les Etats membres. L'autre point fort d'Europol, c'est la fonction d'analyse opérationnelle des réseaux criminels (telles les routes de la cocaïne en provenance des Caraïbes, ou encore les filières d'immigration clandestine) qui débouchera sur des actions concrètes de coopération sur le terrain.

Dès à présent, Europol a déjà démontré son utilité dans ses domaines de compétence autres que les filières de la drogue, telle la lutte contre l'immigration clandestine. Ainsi, dans ce dernier domaine, Europol a coordonné, courant 1996,

le démantèlement d'une vaste filière clandestine, en coopération avec six Etats membres. Des clandestins asiatiques étaient transportés jusqu'en Russie ou en Pologne, puis en Belgique et aux Pays-Bas... avant d'être amenés par avion privés jusqu'au Royaume-Uni! Grâce à la coopération mise en place, la filière complète a été placée sous surveillance avant d'être démantelée, douze arrestations simultanées ayant été opérées dans plusieurs pays. Au siège d'Europol, on considère cette opération comme un cas d'école: elle a permis la mise au point de techniques de travail en commun entre les services chargés de l'immigration clandestine.

Autre exemple éloquent de coopération concernant, celui-là, le trafic de véhicules, Europol a récemment coordonné une vaste

“Les effectifs d'Europol vont plus que doubler d'ici à l'an 2000”

Entretien avec Jürgen Storbeck, coordinateur de l'office européen de police Europol à La Haye.



Europol sort renforcé du Conseil d'Amsterdam puisque le nouveau traité de l'Union vous octroie des pouvoirs accrus. Quels sont-ils?

Jürgen Storbeck: Une précision d'emblée: les décisions d'Amsterdam concernant l'office européen de police ne deviendront opérationnelles que lorsque la convention Europol entrera en vigueur, sans doute courant 1998, une fois qu'elle aura été ratifiée par

tous les pays, ce qui est pratiquement acquis. Le nouveau traité de l'Union confèrera alors à Europol des fonctions étendues. J'en citerai trois: développement des enquêtes spécifiques menées par plusieurs Etats membres, avec - et c'est nouveau - l'envoi sur place d'experts d'Europol pour soutenir ces investigations; mise en place de véritables équipes communes d'enquêteurs (policiers, mais aussi gendarmes et douaniers) de plusieurs Etats membres afin de mener à bien des enquêtes de toute première importance, avec l'appui et la coordination d'Europol; droit de demande aux autorités compétentes des Etats membres de mener des enquêtes dans des affaires précises. ooo



© ISOPRESS

enquête sur un réseau de BMW volées dans la région de Cologne, transitant par Anvers et Rotterdam avant d'être acheminées en Afrique. L'échange d'informations et la coordination des enquêtes nationales ont permis l'arrestation des organisateurs de ce réseau dans plusieurs Etats membres. Le trafic de voitures est en fait l'un des cinq domaines d'activités de la police européenne et concerne 10% des cas traités. Chaque année, Europol mène deux à trois cent enquêtes sur des organisations internationales de trafic de véhicules, dont la plupart viennent d'Europe de l'Est. Grâce à l'échange d'informations certaines d'entre elles sont démantelées et des centaines de véhicules sont retrouvés et rendus à leurs propriétaires. Europol intervient-elle aussi si, par exemple,

un allemand commet un excès de vitesse en Espagne? Jürgen Storbeck, coordinateur d'Europol, doit rire de la question: "Nous nous occupons d'organisations criminelles internationales importantes et pas des délits ou de petits crimes individuels", explique-t-il. La Convention de Schengen stipule par contre la coopération judiciaire et administrative entre les pays l'ayant signée. Mais le chauffard européen n'a pour l'instant rien à craindre de la police de La Haye...

Schengen: un laboratoire

Outre Europol, la coopération policière dans l'Union a été considérablement renforcée dans le cadre de la convention intergouvernementale de Schengen, entrée en vigueur en 1995 et appliquée par sept pays (France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Espagne et Portugal). Schengen a instauré une levée des contrôles aux frontières intérieures de ces pays, doublée d'un renforcement, tant de la coopération policière, douanière et judiciaire que des contrôles aux frontières extérieures. Maillon central de ce dispositif, le système d'information Schengen (SIS) basé à Strasbourg permet aux pays concernés d'échanger, en temps réel, des informations sur les personnes recherchées ainsi que sur les objets volés. En France, une équipe d'environ 70 personnes (policiers, gendarmes, douaniers et magistrats) fait fonctionner cet immense fichier. Après des début difficiles, dus à des problèmes techniques et à la réticence de certains fonctionnaires des "pays Schengen" à échanger des informations sensibles relevant traditionnellement de la souveraineté des Etats membres, le SIS a atteint un bon rythme de croisière.

Mais Schengen n'est pas qu'une base de données à des fins d'échange d'informations: la convention a permis aux policiers, gendarmes et dou-

Libre circulation et sécurité: ce que dit le traité

Le nouveau traité de l'Union (Amsterdam) prévoit l'intégration progressive de l'acquis Schengen dans l'Union (avec des dispositions particulières pour le Royaume-Uni et l'Irlande). Plus précisément, le texte prévoit en particulier: la mise en place progressive (sur cinq ans) d'un espace de liberté, de sécurité et de justice: instauration de la libre circulation des personnes, accompagnée de "mesures appropriées" en matière de "contrôle des frontières extérieures, d'immigration d'asile ainsi que de prévention et de lutte contre la criminalité"; l'élaboration d'"actions en commun entre les Etats membres dans le domaine de la coopération policière et judiciaire". Pour lutter contre la criminalité, une "coopération plus étroite entre les forces de police, les autorités douanières et les autres autorités compétentes" dans les Etats membres, "à la fois directement et par l'intermédiaire d'Europol".

ooo - Concrètement, de quels moyens supplémentaires allez-vous disposer?

- D'abord nos domaines de compétences, au nombre de six actuellement (trafic de drogues, de véhicules, de matières radioactives et nucléaires, filières d'immigration clandestine et traite d'êtres humains, blanchiment d'argent) vont être élargis à l'ensemble de la grande criminalité, y compris la lutte contre le terrorisme. Ensuite, Europol disposera d'un réseau informatisé de données unique dans le monde: les pays de l'Union seront connectés à un ordinateur central contenant des analyses et des informations sur les enquêtes de dimension transnationale. Point fort de ce système: il réunira, de façon interdisciplinaire, les informations de tous les services compétents (police, gendarmerie, douane) dans la lutte contre la criminalité internationale. Nous irons ainsi plus loin qu'Interpol, qui ne met en réseau que les polices judiciaires. Plus loin aussi que le système d'information Schengen limité aux données concernant la

recherche de personnes ou les objets volés. Ainsi devrions-nous pouvoir éviter une "guerre des polices" au niveau communautaire. Par ailleurs, lorsque la convention Europol entrera en vigueur, nos effectifs (126 personnes actuellement) vont plus que doubler: ils passeront rapidement à 200, puis à 300 ou 400 avant l'an 2000. La plupart des agents Europol seront des hommes et des femmes de terrain: officiers de liaison (environ 100), enquêteurs spécialisés (une centaine) mais aussi analystes de la criminalité (une cinquantaine d'agents) précieux car capables d'identifier rapidement les structures d'une organisation criminelle dans des domaines très pointus.

- Quel bilan dressez-vous de la coopération au sein d'Europol?

- Un bilan positif: outre le fait que nous n'ayons jamais essuyé un refus de coopération d'un pays membre, cette coopération s'est



© ISOPRESS

o o o niers des sept pays impliqués d'apprendre à travailler ensemble. Elle a en effet établi un droit d'observation (possibilité pour des policiers ou gendarmes d'un Etat membre de poursuivre leur enquête dans un autre pays Schengen, avec la coopération des forces de sécurité de ce dernier). Ce "droit" est de plus en plus utilisé. L'autre grande nouveauté instaurée par Schengen est le "droit de poursuite" dont bénéficient désormais les policiers d'un Etat membre, pour poursuivre un délinquant dans un autre pays Schengen. Là encore, après quelques frictions de départ (les autorités politiques françaises ont, en particulier, mis en oeuvre avec retard les dispositions d'accompagnement), le droit de poursuite est peu à peu utilisé par les forces de sécurité des différents Etats membres.

Au total, Schengen joue le rôle fondamental de laboratoire en matière de coopération policière. Mais Schengen n'est qu'une étape. Si l'on veut assurer la sécurité des personnes dans un espace de libre circulation qui profite aussi à la grande criminalité, il faut maintenant élargir cette expérience aux Quinze de l'Union. C'est le chemin qu'ont décidé de prendre les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze lors du Conseil européen d'Amsterdam, puisque le nouveau traité de l'Union prévoit une intégration progressive de l'acquis Schengen dans un délai de cinq ans (voir encadré). Parallèlement, les Etats membres qui veulent aller de l'avant plus rapidement pourront continuer de développer des coopérations bilatérales. Ce que font par exemple l'Allemagne, la France et l'Espagne, qui ont décidé de créer rapidement plusieurs "centres de coopération policière et douanière" (commissariats de police communs) en plusieurs points de leurs frontières intérieures. Et des projets similaires sont en préparation avec la Belgique et le Luxembourg. □

Y.G./ 7 jours Europe, avec Sophie Perrier

o o o considérablement développée. Ainsi, en 1996, nous avons mené 2.000 opérations de renseignement et de coordination à la demande des Etats membres contre 1.400 cas en 1995, soit une augmentation de près de 50%. Par ailleurs, du fait de notre crédibilité accrue auprès des Etats membres, nous coopérons sur des cas de plus en plus intéressants et complexes. Par secteur, 66% des cas que nous avons traités ont trait à notre mission de départ, la lutte contre le trafic de stupéfiants, 13% le blanchiment d'argent sale, 13% des cas concernent l'immigration clandestine et le trafic d'êtres humains, 8% le trafic de voitures volées et enfin une infime partie (0,1%) la lutte contre le trafic des matières radioactives et nucléaires.

- Quels sont les freins au développement de cette coopération?

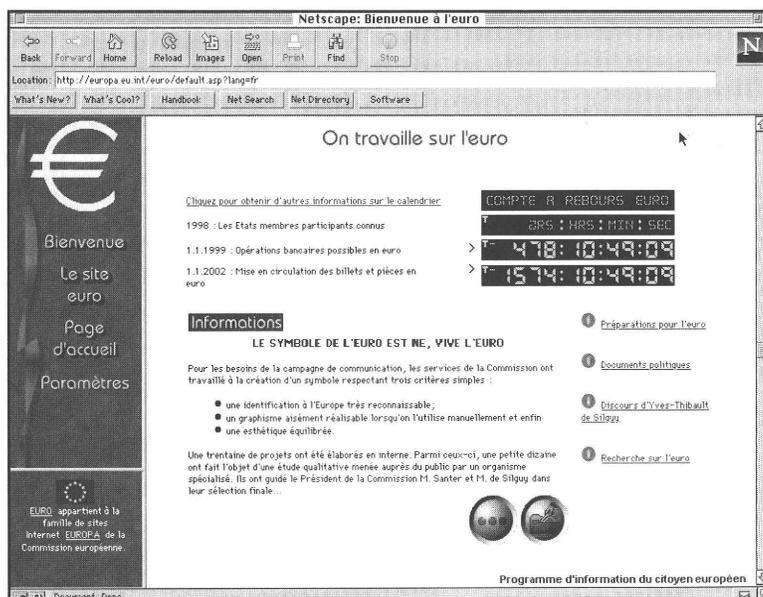
- Si, côté police, douane et gendarmerie, la coopération dans l'Union s'effectue en général rapidement, le frein principal est la coopération

judiciaire, moins efficace et plus lente. Si par exemple nous avons besoin, lors d'une enquête, du concours d'un juge d'instruction ou d'un procureur pour procéder à une arrestation ou à un interrogatoire, nous sommes pénalisés par la lenteur des procédures qui peuvent durer parfois plusieurs mois.

Autre motif d'insatisfaction: la coopération policière et administrative n'est pas toujours optimale. Ainsi par exemple, en cas de découverte d'une cargaison de drogue aux frontières, notre taux de réussite pour remonter ensuite la filière n'est que de 50%, à cause de blocages administratifs ou d'une mobilisation insuffisante - en hommes et en moyens techniques - des Etats membres concernés. Nous examinons les moyens d'améliorer nos résultats sur ce point. □

Propos recueillis par Y.G./ 7 jours Europe

EURO : les bonnes adresses



L'Euro, c'est pour bientôt! En effet, dès le 1^{er} janvier 1999 pour les entreprises et au plus tard le 30 juin 2002 pour les particuliers, la monnaie européenne sera une réalité sonnante et trébuchante. Bref, l'euro c'est pour demain. Aussi convient-il de s'informer. Suivez le guide!

Organismes publics ou privés, institutions européennes ou nationales, banques ou fédérations d'entreprises, les sources d'information ne manquent pas. De même, brochures officielles ou suppléments dans les journaux, périodiques institutionnels ou livres didactiques, ouvrages scientifiques ou folder grand public ... les publications de toutes sortes traitant de l'euro sont légion.

Mais comment véritablement s'informer sans en avoir la nausée? Autrement dit, dans cette masse de données en tous sens, comment distinguer ce dont on a réellement besoin? Comment ne pas s'éparpiller? Bref, voici un petit memento des "bonnes adresses". Voici les endroits de choix, les lieux où vous trouverez le "mieux", le plus complet et le plus à jour à propos de l'euro. On remarquera immédiatement que Internet est une voie (quasi) obligée pour bien s'informer.

* La Commission européenne est évidemment la première à même à donner des informations complètes et fiables sur la question. Sur Internet, l'euro-site de la Commission est : <http://euro.eu.int>. Le site général de la Commission européenne étant, quant à lui <http://europa.eu.int>. Bien entendu la Représentation en Belgique de la Commission européenne, editrice d'Eurinfo, dispose également de quantité d'informations (adresse p.20).

* Pour des questions générales sur l'Europe, on peut encore appeler l'Europhone. tél. 078/15.19.92, fax 02/203.18.12. Adresse: Office Belge du Commerce Extérieur, WTC Tour

1, boulevard E. Jacqmain 162, 9ième étage, 1000 Bruxelles.

* Le Service fédéral d'information (SFI), dépendant du gouvernement belge, a édité un petit folder sur l'euro. Il dispose également d'un site Internet : <http://euro.fgov.be>. Quant au site général du gouvernement belge, il s'agit de <http://Belgium.fgov.be>.

* Le Ministère belge des Affaires économiques a créé un espace euro. Il contient des informations spécifiques pour le consommateur et les entreprises. Adresse : Ministère des Affaires économiques, Administration de l'information économique, rue de l'Industrie 6 à 1000 Bruxelles. Le téléphone vert euro : 0800/90.806 tous les jours ouvrables de 9 à 12h. et de 14 à 16h.

* Pour obtenir encore plus d'informations officielles sur l'euro, passez régulièrement dans n'importe quel bureau de poste. Le présentoir «Boîte Postale 3000» y propose des informations actualisées et pratiques sur la nouvelle monnaie européenne.

* Enfin, pêle-mêle, on signalera encore sur Internet :

- le site de l'Association belge des banques : <http://www.abb-bvb.be>
- le site de la Fédération des experts-comptables européens : <http://www.euro.fee.be>
- The Association for the Monetary Union of Europe : <http://amue.lf.net>
- L'euro-site français : <http://www.finances.gouv.fr/euro>
- L'euro-site néerlandais : <http://www.euro.nl>

MIEUX CONNAÎTRE LES MALADIES DU GENRE "VACHE FOLLE"...

Huit projets de recherche approuvés récemment par la Commission européenne devraient fournir des informations essentielles sur la maladie de la vache folle et les autres affections de la même famille, les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST). Pour cette première étape du plan européen de recherche sur les EST, le budget de l'Union européenne fournira 8,8 millions d'ECU, le reste des dépenses étant à la charge des entreprises, centres de recherche et universités participant aux projets.

Le contenu des travaux suivra les priorités scientifiques dégagées par un groupe d'experts indépendants présidé par le professeur Weissmann. Il s'agira par exemple de mettre au point des diagnostics pour les animaux vivants et les tissus des animaux abattus, et d'effectuer des recherches biologiques et génétiques. Les scientifiques se pencheront également sur la tremblante du mouton, qui aurait provoqué la contamination des farines absorbées par les "vaches folles". □

La fermeté payante

La guerre des airs n'aura pas lieu. La Commission européenne a donné son feu vert à la fusion entre les avionneurs américains Boeing et Mac Donnell Douglas, non sans avoir obtenu au passage d'importantes concessions.

Le mariage du siècle entre Boeing et Mac Donnell Douglas (MDD) a finalement reçu, le 30 juillet 1997, l'accord de la Commission européenne. Or, beaucoup s'attendaient à ce qu'il soit refusé, avec à la clé une nouvelle guerre commerciale entre l'Europe et les Etats-Unis. Cette guerre a été évitée grâce aux concessions obtenues par la Commission et particulièrement par le commissaire à la concurrence, Karel Van Miert, après un conflit de sept mois. Parmi les premiers à se réjouir: l'industrie belge de l'aéronautique. Elle y voit la possibilité de nouveaux et importants marchés de pièces d'avions, ce qui ne sera pas sans retombées sur l'emploi.

Le mariage en question est en réalité une fusion-absorption de l'avionneur américain McDonnell Douglas par le géant américain de l'aviation, Boeing, établi à Seattle. Cette fusion avait de quoi inquiéter le commissaire à la concurrence. Boeing détient déjà la majorité du marché des avions civils dans le monde, face au consortium européen Airbus. Le mariage avec McDonnell Douglas lui assure un quasi-monopole qui menaçait à terme la survie d'Airbus. D'autant que Boeing, qui a déjà d'importants contrats militaires pour la Défense américaine, mettait en même temps la main sur le département militaire de McDonnell Douglas qui représente, lui, de fabuleux contrats avec les autorités US, avec en outre le bénéfice de brevets et licences protégés. Enfin, Boeing avait négocié avec plusieurs compagnies des contrats d'exclusivité de fourniture de longue durée, ne laissant aucune chance à Airbus.

Les chiffres le prouvent aisément. Ainsi, le chiffre d'affaires cumulé des deux avionneurs a été de 36,4 milliards de dollars en 1996, dont 22,6 pour Boeing et 13,8 pour MDD (contre 8,8 millions de dollars pour Airbus en 1996). Le bénéfice avant impôt a atteint, en 1996, pour les deux entreprises cumulées, le total de 2,6 milliards de dollars. Airbus, pour sa part, ne produit que des avions civils.

Boeing emploie 147.000 personnes et MDD 63.870, contre 40.000 pour le consortium européen.

La répartition des parts de marché est encore plus éloquente. Avant la fusion, Boeing se taillait déjà plus de 54% du marché des avions civils de plus de 100 places. Suite à la fusion, le nouveau groupe obtiendra 70% de ce gigantesque marché, tandis que 84% des avions en service dans le monde sont sortis des chaînes du nouveau géant.

Garanties

Si la Commission a finalement donné son feu vert, c'est parce qu'elle a obtenu de Boeing, après négociations, des garanties permettant au nouveau groupe de respecter les règles européennes en matière de concurrence. Reste que Airbus devra faire preuve d'une combativité sans égal puisque l'exécutif des Quinze considère que la fusion aboutit à un renforcement significatif de la position dominante du groupe.

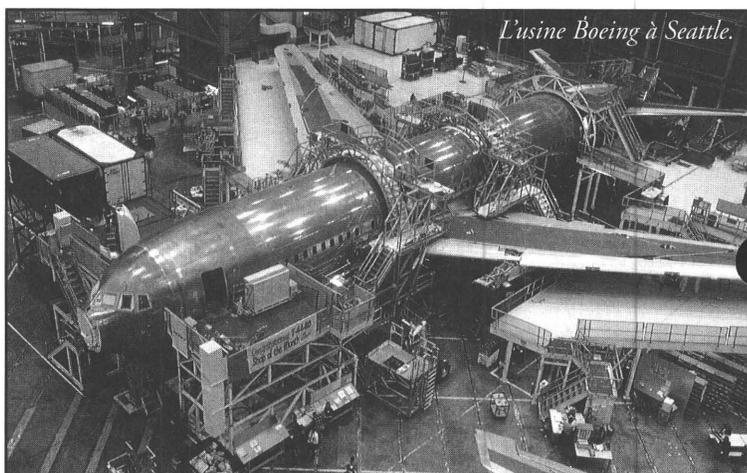
Ce dernier a cependant fait quelques concessions de taille, y compris en dernière minute, face à la détermination de la Commission. Boeing a d'abord admis de ne pas appliquer ses contrats d'exclusivité existants, et de ne pas en négocier d'autres jusqu'en 2007. Mais surtout, le constructeur américain a accepté de rétrocéder ses brevets et licences obtenus grâce aux activités militaires de MDD, et ayant des retombées dans le domaine civil. Cela «sur des bases commerciales loyales». Enfin, Boeing se séparera juridiquement de la partie aviation commerciale de MDD, histoire de moins peser sur le marché mondial. □

Marc Vandermeir

UN TRAFIC DE CFC DÉMANTELÉ

La coopération entre les douanes allemandes, belges, britanniques et néerlandaises, et l'unité de lutte anti-fraudes de la Commission européenne (UCLAF) a permis fin juillet de mettre un terme à un gros trafic de CFC - produits chimiques qui détruisent la couche d'ozone. Plus de 150 tonnes de marchandises chinoises ont été bloquées aux Pays-Bas et le responsable présumé de la fraude a été arrêté en Allemagne.

Depuis janvier 1995, la production de CFC (chlorofluorocarbones) est interdite dans l'Union européenne; on autorise toujours des importations en quantités limitées, avec paiement de droits de douane. Au cours de l'année écoulée, l'importateur allemand ○○○



●TVA: comment accorder les violons fiscaux?

Il existe entre les Quinze un régime commun de TVA et d'accises. Encore faut-il l'interpréter de la même façon! Aussi, la Commission européenne a décidé d'y mettre bon ordre, grâce à une nouvelle procédure.



© Photo Club SAB

Le régime commun de TVA et d'accises - les taxes spéciales sur les alcools, les tabacs et les carburants - ne semble finalement pas si commun que cela. Sans même parler des taux qui restent, dans certaines limites, du ressort de chacun des Quinze, l'interprétation des règles européennes par les autorités nationales peut créer des situations bizarres: une double taxation... ou pas de taxation du tout. Pour y mettre bon ordre, la Commission européenne a demandé mi-juillet aux Quinze de lui donner les moyens de coordonner l'application qu'ils font des "lois" de l'Union, grâce à une nouvelle procédure.

Imaginons que l'on construise un immeuble dans un Etat membre A de l'Union européenne avec des matériaux provenant d'un pays B de l'Union. On peut considérer les travaux de construction comme un service taxé dans le pays où se trouve l'immeuble. Mais on peut aussi traiter la construction comme une livraison et un assemblage de biens; si l'administration du pays B adopte cette façon de voir, le constructeur ne peut récupérer la TVA

payée sur ses achats de matériaux que par une procédure très lente de remboursement.

Evidemment, la double taxation a tendance à décourager les professions libérales et les entreprises - surtout les PME - de travailler ou de se fournir dans un autre pays de l'Union, ce qui va à l'encontre du marché intérieur européen. Et, pour ceux qui ne se laissent pas faire, l'aventure se termine parfois à la Cour de justice européenne, ce qui n'est pas l'idéal.

Dans quelque cas, les divergences d'interprétation entre deux Etats membres de l'Union ont un effet curieux: chaque pays croit que c'est l'autre qui doit taxer l'opération ou la transaction en cause. Même si, dans ces cas-là, certains font une bonne affaire, ce n'est sans doute pas l'avis de leurs concurrents, ni, bien sûr, l'intérêt des caisses publiques. La Commission demande donc aux Quinze de pouvoir - avec leurs représentants - régler les détails techniques des taxes, comme le fait une administration nationale. □

ooo

incriminé a déclaré, sous des appellations de produits inoffensifs, près de 1.000 tonnes de CFC, importées sans paiement de droits de douane par l'utilisation abusive de certificats d'origine. Ces substances, présentées ensuite comme des produits de recyclage européens, ont été revendues dans sept pays de l'Union, ainsi que sur le continent américain, à des prix inférieurs à ceux que pratiquent les entreprises européennes de recyclage autorisées.

A présent la Commission européenne examine les moyens de renforcer les contrôles à l'importation de CFC. Elle proposera ensuite une interdiction totale de la vente et de l'utilisation des CFC dans l'Union européenne. □

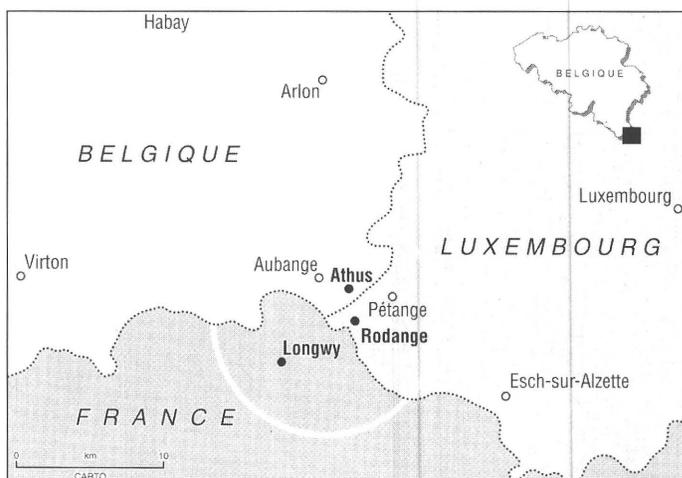
Athus-Longwy-Rodange: une communauté de destin

Dix ans après, le Pôle européen de développement, créé entre trois villes marquées par la crise sidérurgique, peut fournir un bilan positif. Voilà un exemple-type où "penser européen" permet de surmonter bien des obstacles.

Dans la région dite «des trois frontières», les villes de Longwy (France), Rodange (grand-duché de Luxembourg) et Athus (Belgique) affichent encore les traces d'un riche passé sidérurgique, mais surtout les cicatrices du marasme économique qui a suivi la première grande crise de ce secteur dans nos contrées. Toute la vie économique reposait sur la sidérurgie, qui occupait plus de 30.000 personnes dans les années soixante, et n'en emploie plus que 1.500 aujourd'hui. Terriblement

frappée, la Lorraine en reste marquée, dans l'ambiance et dans l'habitat. Une sorte de grisaille sociale est palpable, tandis que nombre de maisons, à l'architecture et au revêtement de murs caractéristiques, semblent avoir comme fini leurs jours en même temps que les cheminées des hauts-fourneaux, vestiges d'un passé dur mais riche.

Pourtant, le visiteur qui traverse la région ne peut être que frappé par certains aspects. D'abord, dans les cités, des commerces nouveaux se sont implantés, tandis qu'une volonté de rénovation et de réaménagement s'impose. Surtout, les infrastructures routières et autoroutières, récentes, sont très



développées. L'explication en saute aux yeux lorsqu'on arrive à l'énorme zoning industriel, devenu le nouveau poumon économique du «pôle européen de développement» (PED), né de la volonté des autorités politiques et économiques (locales et nationales) des trois pays et de l'appui massif de la Commission européenne.

Le PED, que Jacques Delors qualifiait de «laboratoire de l'Europe» a dressé le bilan de dix ans d'activités en juillet dernier. Un bilan très positif, mais cependant entaché par l'annonce, faite par quatre entreprises (sans concertation), de l'arrêt total ou partiel de certaines de leurs activités sur le site, entraînant la perte de plus de 700 emplois. Les promoteurs du PED, néanmoins, soulignent qu'ils sont en contact avec d'autres investisseurs. A terme, cela pourrait mener à la création d'emplois plus nombreux que ceux ainsi disparus.

Flash-back

Pour mieux comprendre le pourquoi et le comment du PED, un brin d'histoire s'impose. La reconversion industrielle du bassin transfrontalier de Longwy-Rodange-Athus et de la région de 25 km de rayon dont les trois villes sont le centre est lancée officiellement le 19 juillet 1985. Ce jour, les autorités concernées des trois pays signent, à Luxembourg, la «Déclaration commune pour un Pôle européen de développement», accompagnée d'un «Programme d'action sur 10 ans», et soutenue politiquement et financièrement par la

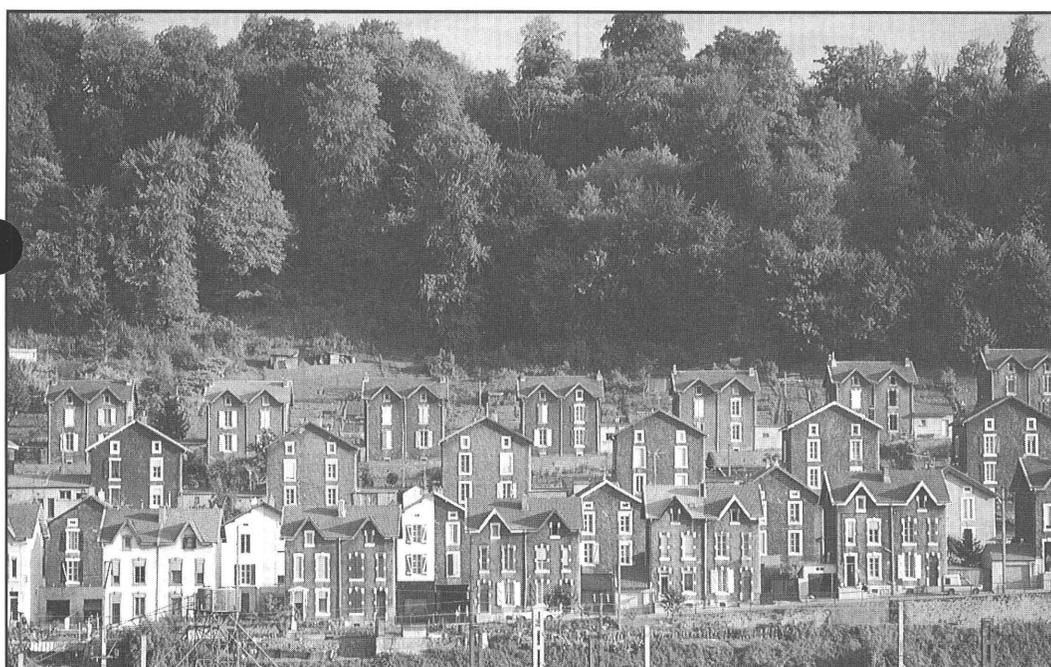
INTERREG, EUREGIO, PED: définitions

Interreg IIA est une initiative communautaire dans le cadre des Fonds structurels qui vise, notamment, à la coopération transfrontalière des régions voisines situées de part et d'autre d'une frontière nationale. Toutes les régions frontalières de l'Union européenne, sont éligibles à Interreg IIA (il y a, actuellement, 59 zones de programmation).

Les **Eurorégions** ou **Eurégios** sont des associations établies par les collectivités territoriales voisines situées dans deux ou trois pays de l'Union ou tiers avec une frontière nationale commune, afin de promouvoir la coopération. Elles ne font pas partie du système administratif ou territorial ni des Etats membres, ni de l'Union. Toutefois, grâce à leur compétence en la matière, plusieurs Etats

membres peuvent utiliser des Eurorégions en tant qu'agent ou source d'expertise pour la mise en oeuvre de Interreg IIA.

Souvent, les zones de programmation Interreg se sont données des noms d'appellation pour créer une identité régionale transfrontalière, ou de tels noms existaient déjà par le biais d'une Eurorégion ou d'une autre forme d'association de coopération transfrontalière. Ainsi, la région transfrontalière composée des arrondissements frontaliers de la province belge de Luxembourg, du sud du grand-duché du Luxembourg et du nord de la région Lorraine en France s'appelle, depuis un certain temps déjà, le **PED - Pôle Européen de Développement**. Le PED n'est donc pas un concept général européen ou de l'Union, mais une idée et une dénomination nées sur place.



Longwy

Commission européenne. Le but affiché était de «faire d'une communauté de problèmes une communauté de destin», en faisant «des trois culs-de-sac un carrefour». Redonner à cette région traumatisée un avenir économique et social passe ainsi par «une politique d'ensemble non limitée par les frontières» pour la création, en 10 ans, de 8.000 emplois directs sur le PED.

Pour cela, un nouveau tissu industriel diversifié a été créé via la constitution d'un parc international de 500 hectares, qui englobe les trois frontières.

Une dizaine de zones transitoires riveraines ont aussi vu le jour, qui bénéficient également du régime d'aides spécifiques. Les nombreuses infrastructures routières, de transport ferroviaire de marchandises et de transports en commun ont pour leur part permis de désenclaver le site. Divers organismes de contrôle et de coordination ont été créés pour veiller à mener à bien cette mission.

Objectif presque atteint

En juillet dernier, le comité d'accompagnement politique - présidé depuis par la ministre française de l'environnement Dominique Voynet - a dressé le bilan des dix ans activités réelles du PED. En termes d'emplois, l'objectif initial de cette reconversion incisive est presque atteint: 6.000 emplois ont été créés sur le site et en bordure, et les promoteurs espèrent atteindre leur but dans un délai relativement rapproché. En réalité, l'objectif est dépassé car la stricte comptabilisation des emplois nouveaux ne tient pas compte de tous ceux induits par ce redéveloppement, notamment dans les services aux entreprises, qui connaissent un succès flagrant. En atteste le fait que l'hémorragie démographique dans la région est stoppée, et que la population est même en croissance.

Dès lors, toutes les autorités -appuyées par la Commission européenne- ont décidé de continuer à faire du PED un projet prioritaire, qui ira de la sorte bien plus loin que les dix ans initialement fixés. Lors de la réunion de juillet, un repré-

sentant du Commissaire Van Miert a indiqué que ce dernier ne faisait aucune objection à ce que le taux dérogatoire d'aide de 34% soit maintenu, quoique soumis à un réexamen annuel, comme d'ailleurs toutes les aides régionales de l'Union.

Réorientation

Les responsables du PED ont en outre tiré les leçons des changements économiques, en considérant que la crise, la concurrence d'autres régions émergentes et l'évolution très marquée vers des entreprises de taille nettement plus modeste impliquent certaines réorientations, entre autres vers une diversification plus grande encore, et vers des entreprises à technologies d'avenir. Une manière de compléter le site industriel par un aspect plus entrepreneurial. En outre, pour fidéliser les investisseurs, des investissements structurants vont être réalisés, en développant les services aux entreprises, les transports, les télécommunications, le courrier etc. □

Marc Vandermeir

Le visage de la coopération transfrontalière

En 10 ans, le PED a reçu plus 460 millions d'ECU d'investissements publics (Commission européenne, Etats et autorités locales), et 1,125 milliard d'ECU d'investissements privés. Quelque 60 implantations et extensions d'entreprises ont permis la création de 6.000 emplois.

Des structures spécifiques ont été mises en place pour penser et gérer la coopération:

- le Comité d'accompagnement politique (CAP), formé des autorités politiques responsables des trois pays, au niveau ministériel;
- la Commission permanente de coordination (CPC) qui définit et suit le programme et les priorités d'actions;
- l'Equipe technique internationale, sorte d'exécutif du PED, qui est formée des opérateurs nationaux.

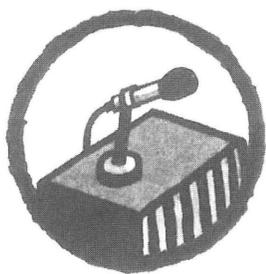
Trois commissions consultatives interviennent aussi:

- l'Interrégionale syndicale;
- la Conférence des maires et bourgmestres;
- le Comité des chefs d'entreprises.

Le Collège européen de Technologie, créé en 1991, veille, lui, à une meilleure adaptation de l'emploi aux besoins des entreprises et des populations par la formation initiale et continue, la recherche et le transfert de technologie. C'est la seule institution universitaire intégrée commune à trois pays en Europe.

Les services financiers aux entreprises sont assurés par le Fonds transfrontalier de développement (Eurefi), financé à 46% par l'Union européenne, et à 54% par des partenaires financiers publics et privés des trois pays. Ses activités portent sur un rayon de 200 km autour du PED.

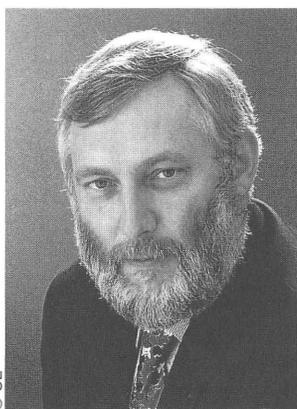
L'EURES transfrontalier, créé en 1993 à l'initiative de la Commission européenne, joue un rôle de partenaire social.



T R I B U N E

“PAC 2000”: *un cadre pour l'avenir de l'agriculture en Europe*

par Franz Fischler, Commissaire européen, chargé de l'agriculture et du développement rural



© CE

Franz Fischler

L'avenir a plusieurs noms. La Commission européenne a choisi l'appellation Agenda 2000 pour présenter ses vues sur l'avenir de l'Union. Cette appellation d'ordre assez fonctionnel recouvre cependant un train de propositions qui auront des conséquences fondamentales pour l'avenir de l'Union européenne.

L'Agenda 2000 contient la position de la Commission sur l'élargissement de l'Union, la nouvelle génération de la politique structurelle et la nécessité de réformer la politique agricole commune (PAC) dans un cadre global des perspectives financières pour les années 2000 à 2006. Selon les directives financières agricoles, la part budgétaire de la PAC continuera à diminuer. Cependant, si l'on considère la baisse de la part de l'agriculture dans l'économie aussi bien que les contraintes budgétaires croissantes auxquelles les Etats membres doivent faire face, ce soutien public ne recevra un accueil favorable que s'il répond entièrement aux besoins d'une société européenne élargie. Quels sont ces besoins et les rôles multifonctionnels propres à un secteur agricole moderne ?

Aujourd'hui, la priorité des consommateurs de l'Union n'est pas la garantie de l'approvisionnement alimentaire - ce qu'ils considèrent comme un fait acquis -, mais la sécurité et la qualité des produits. Par conséquent, garantir la sécurité et la qualité des denrées alimentaires destinées à la consommation est une obligation fondamentale et une priorité absolue pour la politique agricole commune.

Il y a une autre dimension liée à la qualité qui est indissociable de l'agriculture européenne, à savoir la qualité et l'aspect des paysages ruraux et l'environnement naturel dans son ensemble. Le paysage de culture européen représente une ressource de grande valeur dans le contexte de la conservation des sites naturels, paysage modelé par une utilisation des terres agricoles qui remonte parfois à plusieurs siècles. Le maintien et l'encouragement de pratiques agricoles durables sont indispensables si l'on veut éviter des problèmes d'ordre environnemental tels que l'érosion, la désertification et de nouvelles disparitions d'habitats naturels et d'espèces. Les agriculteurs et l'ensemble des zones

rurales se trouvent dans une position idéale pour répondre aux inquiétudes de la société concernant l'importance de l'environnement naturel, mais cette tâche ne pourra plus être menée à bien si les efforts déployés ne sont pas récompensés par les citoyens qui en tirent profit.

Marchés mondiaux

L'agriculture européenne ne doit pas seulement s'adapter aux exigences des consommateurs. Etant devenu le principal partenaire commercial agricole, l'agriculture européenne en général doit s'efforcer de tenir compte davantage des données du marché pour affermir le potentiel économique du secteur et offrir des emplois durables. Selon les principaux organismes prévisionnistes, les perspectives à long terme sur les grands marchés agricoles sont favorables aux pays exportateurs. Sur les marchés mondiaux, une hausse de la demande de denrées alimentaires est prévue. La production agricole mondiale devrait également augmenter, bien qu'à un rythme inférieur que par le passé. Par conséquent, d'ici à 2006, voire au-delà, les prix des produits agricoles devraient rester soutenus. L'Union européenne est pleinement consciente de obligations qui sont les siennes, consistant à ne pas gaspiller ses ressources et à contribuer à l'approvisionnement des marchés alimentaires mondiaux en leur fournissant des produits de haute qualité à des prix compétitifs.

En dépit de la croissance de la demande mondiale de denrées alimentaires, les perspectives d'un grand nombre de produits alimentaires ne sont pas très prometteuses en Europe. Dans l'hypothèse du maintien de la politique actuelle, un écart continuerait à subsister entre les prix de l'Union et les prix mondiaux de beaucoup de produits. Eu égard aux engagements actuels dans le cadre de l'accord GATT à l'Uruguay Round, notamment en ce qui concerne la limitation des subventions à l'exportation, il est très probable que des excédents non exportables se formeront après l'an 2000. Si les instruments actuels de la PAC étaient appliqués avec leur portée actuelle dans les pays de l'Europe centrale et orientale lors de l'adhésion, ces excédents auraient encore plus d'ampleur. En fin de compte,

ooo

l'Union risquerait de se trouver de plus en plus isolée parmi les grands exportateurs agricoles si elle continuait à pratiquer sa politique de soutien élevé des prix, alors que les autres procéderaient à la réduction des subventions à l'exportation et à la réforme de leur politique agricole.

Étendre les réformes de la PAC de 1992

Pour aider l'agriculture européenne à répondre à toutes ces exigences et à tirer profit de l'évolution prévue sur les marchés mondiaux, il faut mettre en oeuvre d'autres réformes de la PAC de façon à améliorer la qualité et la compétitivité de nos produits agricoles aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'échelle internationale. La manière la plus propice d'y parvenir c'est d'approfondir et d'étendre les réformes de la PAC de 1992. Il faudrait développer l'orientation en fonction du marché en continuant le processus de transformation du soutien des prix en paiements directs; d'autre part, l'intervention publique pour les produits agricoles devrait retrouver le rôle qui lui était initialement dévolu de filet de sécurité pour les cas de perturbation grave du marché. Un niveau de prix plus bas sur le marché intérieur aura également des conséquences bénéfiques pour les consommateurs et permettrait de disposer d'une marge plus grande pour différencier les prix en vertu de normes de qualité particulières, par exemple la production biologique ou une origine spécifique. En outre, une plus grande orientation en fonction du marché facilitera l'intégration progressive dans l'Union des économies agricoles des pays associés de l'Europe centrale et orientale et contribuera à préparer l'agriculture de l'Union au prochain cycle de négociations commerciales multinationales.

Par conséquent, dans le cadre de l'Agenda 2000, la Commission propose une réduction du soutien des prix pour les grandes cultures, la viande bovine et les produits laitiers. Le prix d'intervention des céréales diminuerait de 20%, ce qui, tout en garantissant sa fonction de filet de sécurité, devrait contribuer à éviter l'utilisation routinière des subventions à l'exportation. Pour prévenir la formation d'excédents de viande bovine à l'avenir, il y aurait lieu d'encourager une approche pro-active au lieu de prendre des mesures de gestion de l'offre ou des mesures à court terme. Pour le secteur de la viande bovine, cela signifierait une réduction graduelle de 30% des prix d'intervention.

Dans le secteur laitier, le système actuel des quotas avec ses rigidités intrinsèques ne peut durer éternellement. À l'avenir, il est probable que le régime devra être adapté

en fonction d'un certain nombre de facteurs et, en particulier, les résultats du prochain cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Néanmoins, après avoir procédé à une étude approfondie de l'évolution du marché, la Commission a opté pour une prorogation du régime actuel des quotas jusqu'en 2006, sous réserve d'un accroissement de la flexibilité et d'une simplification de la législation actuelle. Toutefois, les prix de soutien subiront également une baisse graduelle d'environ 10% au total.

L'impact potentiel de ces réductions de prix sur le revenu des agriculteurs sera neutralisé par un accroissement significatif des paiements pour les terres arables, des primes pour la viande bovine et à la vache allaitante ainsi que par l'introduction d'une nouvelle prime pour les vaches laitières.

En outre, des propositions législatives détaillées préconisant une réforme des organisations de marché de l'huile d'olive et du tabac seront présentées dès que les débats nécessaires auront eu lieu. Dans le secteur viticole, la Commission a l'intention d'élaborer une nouvelle proposition de réforme après que la situation du marché 1997 aura été analysée à fond.

Paiements directs

Cette stratégie suppose que les agriculteurs européens et leurs familles devront compter de moins en moins sur les mécanismes de soutien des prix, ceux-ci ne pouvant pas garantir les revenus agricoles à longue échéance. En revanche, la future stratégie mettra l'accent sur l'intensification des paiements directs par hectare, en ce qui concerne les terres arables, et par animal, dans le secteur de

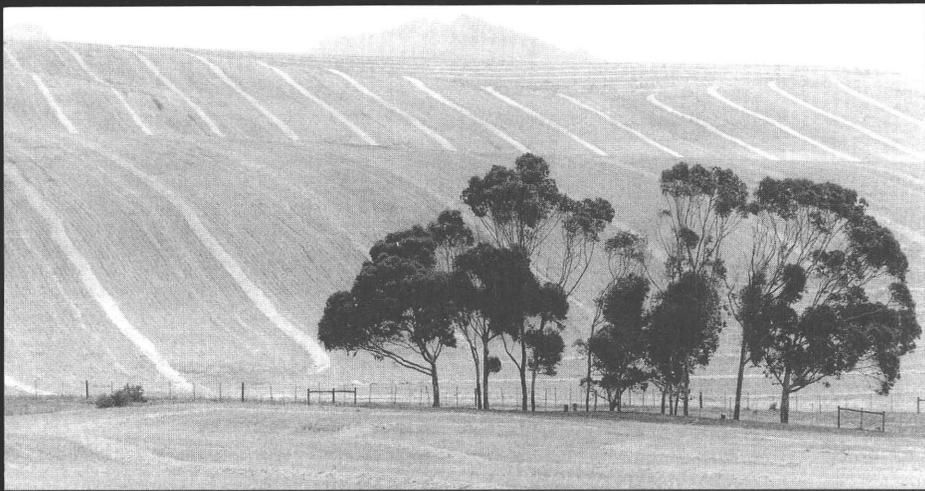


© FOTOCLUB SAB

RETARDS DE PAIEMENT: PROBLÈME PERSISTANT

De nombreuses PME européennes doivent attendre longtemps, trop longtemps, avant d'être payées par leurs clients professionnels ou leurs donneurs d'ordre de grandes entreprises ou des administrations le plus souvent. Malgré une recommandation faite aux Quinze par la Commission européenne en mai 1995, la plupart des pays de l'Union n'ont pris aucune mesure substantielle pour améliorer la situation. La Commission a donc décidé de proposer avant la fin de l'année une "loi" européenne pour réduire les retards.

Une enquête révèle qu'en 1996 les délais de paiement prévus par les contrats se chiffraient en moyenne à 19 jours en Finlande et 21 jours en Norvège; mais, à l'autre bout de l'échelle européenne, ils atteignaient 65 jours en Italie, 68 jours en Espagne et 75 jours en Grèce. Quant aux retards de paiement, c'est-à-dire les jours d'attente au-delà du délai convenu, ils se chiffraient à 15 en moyenne pour l'Espace économique européen - l'Union



© FOTOCUB SAB

ooo la viande bovine, en vue de permettre aux exploitants de s'adapter au nouvel environnement en matière de prix.

Beaucoup d'agriculteurs et d'organisations professionnelles ont déjà manifesté leur opposition aux nouvelles propositions de réforme, même avant d'en connaître les détails. Lorsque les réformes de la PAC de 1992 ont été lancées, les réactions furent tout aussi négatives. Or, les prévisions fâcheuses formulées à l'époque ne se sont pas réalisées. Au contraire, le revenu agricole moyen de l'Union a augmenté, les excédents ont diminué et les contraintes budgétaires ont été respectées. Par conséquent, il est raisonnable de continuer à emprunter cette voie.

Cependant, assurer un niveau de vie équitable au secteur agricole et contribuer à la stabilité des revenus agricoles restent les objectifs fondamentaux de la politique agricole commune. Ce qui va changer c'est simplement le rapport entre les instruments utilisés, l'accent étant davantage mis sur les paiements directs. Au cours des dernières années, nous avons pu constater que les réductions de prix ne doivent pas toujours être compensées à 100%. D'une part, les prix de marché se sont stabilisés au-dessus du niveau des prix d'intervention et, par ailleurs, à plus long terme, les agriculteurs ont développé des sources de revenu de remplacement sur l'exploitation aussi bien que hors de celle-ci.

Diversification

En même temps, la mise en place de ces possibilités de revenu ou d'emploi complémentaires ou de substitution pour les agriculteurs et leurs familles reste un des objectifs majeurs pour l'avenir, puisque les chances d'emploi dans le secteur agricole en tant que tel continueront à diminuer au fur et à mesure des changements structurels. Il faut encourager les agriculteurs à mettre à profit toutes les occasions qui s'offrent à eux dans les zones rurales. La production de matières premières renouvelables à des fins non alimentaires ou énergétiques, le tourisme rural, la commercialisation de produits de qualité élevée ou la conservation de notre patrimoine culturel figurent parmi la vaste gamme d'activités pouvant être mises en valeur.

Pour accompagner les adaptations structurelles et renforcer le développement rural, la Commission propose la réorganisation des instruments actuels de la politique de développement rural. Toutefois, pour les régions qui accusent le plus grand retard en matière de développement économique (éligibles au titre de l'objectif 1 des Fonds structurels), l'approche des programmes de développement intégré, qui a fait ses preuves, continuera à être retenue. Mais la politique de développement rural ne peut se limiter à ces régions. À l'avenir, elle devrait être appliquée à toutes les zones rurales où des adaptations structurelles sont nécessaires et où la cohésion d'ensemble doit être améliorée. Les mesures d'accompagnement existantes (mesures agro-environnementales, boisement, régimes de retraite anticipée) continueront à être appliquées et seront complétées par les types de mesures actuellement mises en oeuvre pour favoriser les adaptations structurelles dans les zones rurales et notamment les paiements directs en faveur de l'agriculture dans les zones défavorisées.

Mesures agro-environnementales

Toutes ces mesures seront appliquées horizontalement et réalisées de manière décentralisée. Dans ce contexte général, il faudrait affecter des sommes plus importantes à des mesures agro-environnementales ciblées afin de confirmer leur dimension nettement environnementale. Celles qui relèvent le mieux de cette catégorie sont les prestations exigeant des efforts supplémentaires de la part des agriculteurs, telles que l'agriculture biologique ou le maintien d'habitats semi-naturels et la conservation de zones de montagne.

Par la réduction du soutien des prix et le développement des paiements directs, la charge du soutien agricole continuera à se déplacer en passant des consommateurs au budget communautaire, dont les chapitres concernés connaîtront donc une hausse. Les ménages à faible revenu, en particulier, bénéficieront des prix plus bas pratiqués. Néanmoins, les directives agricoles qui réduisent constamment la part des dépenses de l'agriculture de l'Union dans le budget total de la Communauté ne manqueront pas d'être respectées.

En définissant sa position sur l'avenir de sa politique agricole et de développement rural, la Commission européenne a soigneusement pesé l'ensemble de défis et de chances qui se présentent actuellement à l'agriculture de l'Union. Le chapitre agricole d'Agenda 2000 propose un cadre cohérent exposant la façon dont toutes ces exigences devraient être prises en compte. Celui-ci nous aidera à préparer notre agriculture et nos zones rurales pour l'avenir et à renforcer leur compétitivité ainsi que leurs rôles multifonctionnels. Voilà la manière dont nous devrions répondre aux exigences de la société européenne dans son ensemble. □

(Titre, intertitres et mise en page sont de la rédaction)

ooo **plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Ils se limitaient à 6 jours en Norvège et 7 au Danemark et en Suède. Mais ils atteignaient 19 jours en Grèce, 20 en Belgique, 22 en Italie et 41 au Portugal.**

Pour montrer l'exemple, la Commission a décidé qu'elle verserait, à partir du 1er octobre 1997, des intérêts de retard à ses créanciers liés à elle par contrat lorsque ces derniers n'auront pas reçu leur paiement dans un délai de 60 jours. La décision ne s'applique ni au personnel de la Commission, ni aux pouvoirs publics, ni aux bénéficiaires de subventions. En 1996, le délai de paiement moyen de la Commission s'est établi à 43 jours, mais 12% des paiements qu'elle a effectués ont mis entre 60 et 90 jours à parvenir à destination. Pour encore 10%, les 90 jours ont même été dépassés... □



PME

Des investissements "écologiques" plus faciles

Les entreprises n'ayant plus de 100 salariés peuvent désormais réaliser des investissements "écologiques" plus facilement, grâce à un nouveau système de garantie de prêts lancé récemment par la Commission européenne et le Fonds européen d'investissement (FEI). Ce programme s'appelle "Croissance et environnement". Les garanties offertes par le FEI portent sur des prêts nouveaux qui ont une maturité minimale de trois ans et ne dépassent pas 1 million d'ECU. Elles couvrent jusqu'à 50% du coût total de chaque projet. Les PME de moins de 50 salariés ont la priorité.

Les investissements ainsi aidés doivent avoir un effet sur l'environnement, par exemple prévenir ou réduire la pollution, faire économiser l'énergie, rendre plus "propres" des procédés de production ou encore créer des produits ou services qui protègent l'environnement. Le système fonctionne par le biais de banques avec lesquelles le FEI a signé des contrats; on en compte pour l'instant 13, installées dans neuf pays de l'Union, qui ont la responsabilité de l'approbation et de l'administration des prêts. Ainsi, en Belgique, pour bénéficier du programme "Croissance et environnement", il faut s'adresser à la Kredietbank.

Lancé comme programme-pilote, "Croissance et environnement" sera jugé sur ses résultats et pourra éventuellement devenir un système permanent. Dans la phase actuelle, les prêts bénéficiaires pourraient atteindre un total de 1,8 milliard d'ECU. Le budget européen fournit au programme une

aide de 26,5 millions d'ECU. Quant au FEI, spécialisé dans les garanties de prêts aux PME, son capital provient du budget européen, de la Banque européenne d'investissement et de 77 banques des pays de l'Union.

Coup de pouce financier aux nouvelles technologies

A la veille de la mise en oeuvre de l'initiative d'Amsterdam pour la croissance et l'emploi, la Commission européenne et le Fonds européen d'investissement ont lancé le projet-pilote I-TEC. Il s'agit cette fois de faciliter la création et le développement de PME innovatrices sur le plan technologique et encourageant les investisseurs à soutenir ces entreprises.

Le projet I-TEC part de plusieurs constatations. D'abord, un certain retard européen, préoccupant, dans les nouvelles technologies et dans leur financement. Ainsi, l'Union européenne représente 41% de la consommation mondiale de services informatiques, mais elle ne réalise que 16% de la production de ces services. Quant à la demande de composants électroniques, elle augmente deux fois plus vite dans l'Union que la production européenne, alors que l'Europe des Quinze importe déjà 60% de ces produits.

Pourtant, on trouve plus d'argent à investir dans l'Union qu'aux Etats-Unis. Mais là-bas, 70% du capital-risque est dirigé vers les secteurs de haute technologie - les emplois de l'avenir - contre seulement 24% dans l'Union. De la même façon, 28% de ce capital-risque est venu alimenter des entreprises naissantes aux Etats-Unis, contre seulement 6% dans l'Europe des Quinze.

Plus concrètement, la Commission a remarqué deux handicaps pratiques qui entravent l'investissement dans des projets d'innovation technologique. D'une part, les investisseurs jugent difficile et coûteuse l'évaluation des chances de ces projets. D'autre part, la gestion qu'impliquent souvent ces investissements exige une grande attention sur une longue période de temps.

C'est justement là qu'intervient le projet I-TEC puisqu'il va permettre au budget européen de prendre en charge jusqu'à 50% des coûts d'évaluation initiale du risque et des frais de gestion sur une longue période. Il le fera en soutenant des fonds européens de capital-risque qui acceptent de consacrer au moins 25% de leurs capitaux récemment collectés à l'investissement précoce dans des PME de haute technologie. La contribution maximale du projet I-TEC se montera, pour chaque fonds de capital-risque, à 5% des investissements réalisés, avec un plafond de 500.000 ECU. La Commission européenne consacra en tout 7,5 millions d'ECU à ce projet-pilote.

Pour toutes informations, s'adresser à M. P. Verhoeven - FEI - 100, boulevard Konrad Adenauer - L-2950 Luxembourg.
Tél.: 00.352/4379.3271 - fax: 00.352/4379.3294.

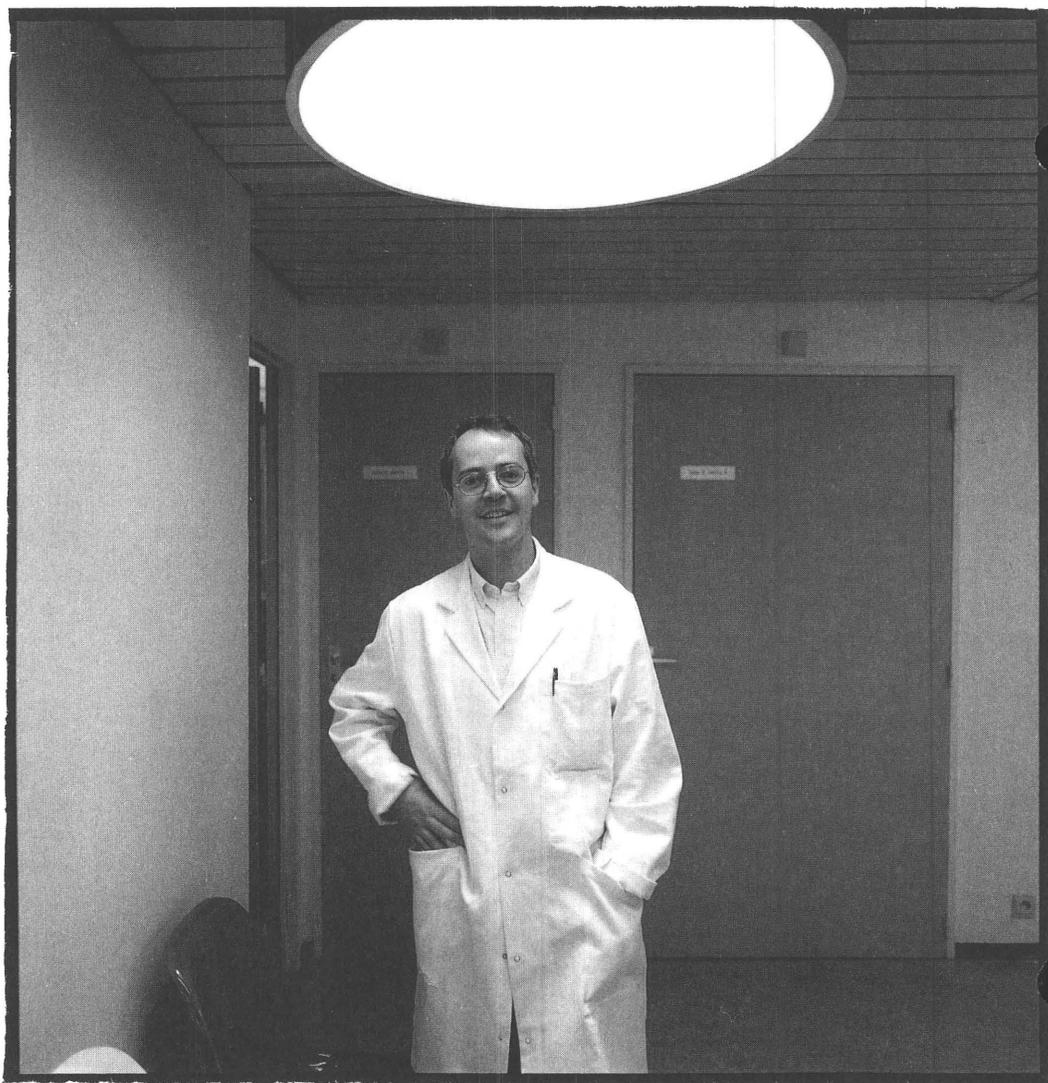


© FOTOCUB SAB



Chaque mois,
des citoyens résidant
en Belgique racontent
à Eurinfo l'Europe
telle qu'ils la voient.

Textes : Xavier Deutsch
Photos : Marina Cox



Jean-Charles est médecin gastro-entérologue : il vit à Overijse, travaille en cliniques dans le nord de la France et dans le Brabant wallon. Mais quel bilan de santé dresse-t-il pour l'Europe ?

“ Sur les plans monétaire et financier, l'Europe correspond à une nécessité évidente, pour ne pas couler par rapport aux États-Unis et aux nations asiatiques. Les données sont concordantes pour dire que l'euro est nécessaire, qu'il faut le faire.

Maintenant pour ce qui est des autres aspects, j'ai des sentiments partagés. Au point de vue social j'ai un peu peur en tant que petit Belge. Le Belge, en fait, est très bien formé, compétent, qualifié, polyvalent, mais quand on voit ce qu'il coûte à la collectivité, en terme de coût social et de formation, ça fait peur. L'Europe sera-t-elle aussi généreuse ? Vu les mouvements, les directives d'austérité, on se pose des questions.

Mais alors, pour être honnête, je vous dirai qu'on n'a pas attendu l'Europe pour entretenir des contacts internationaux. Du point de vue médical, il y a des collaborations en cours, des congrès, ça a toujours existé, et les affinités ne sont pas intra-européennes, elles sont internationales. Mais ça ne me dérange pas d'être associé aux autres pays européens, du point de vue économique ou social : je trouve ça amusant de pouvoir travailler dans d'autres pays. Ce que j'aimerais bien, ce serait qu'il y ait un échange facilité sur le plan de la formation médicale, ce serait vraiment un plus.

Mais pour le reste, je fais entièrement confiance à ceux qui ont entrepris le travail. Moi, je n'ai pas l'impression de collaborer au projet, on n'est d'ailleurs pas très sollicités. Mais je fais confiance à ceux à qui ça a été confié. Pour moi c'est important de faire confiance, de la même façon que je fais confiance au boulanger qui me vend du pain. Sans confiance dans la compétence des autres, il n'y a pas d'existence possible.” □

SAVIEZ-VOUS QUE... les femmes européennes bénéficient d'un niveau de santé élevé. Leur espérance de vie a augmenté constamment depuis des dizaines d'années pour atteindre 80 ans, contre 74 pour les hommes. Elles ont également beaucoup grandi dans les dernières décennies (5 cm). La mortalité infantile, elle, a diminué de 68% par rapport à 1970. □



“ L'Europe, c'est magnifique, magnifique ! En Lituanie, nous avons beaucoup de gens qui aiment l'Europe. Mon patron aime beaucoup l'Europe, il fait de l'import-export : des voitures, des cigarettes, un peu toutes les choses, c'est-à-dire du commerce. L'Europe est très populaire chez nous.

Nous pensons que l'Europe est une bonne chose, bonne pour l'Europe et bonne pour la Lituanie. Bien sûr il sera nécessaire de s'adapter, mais nous sommes déjà préparés : les dollars et les D-marks disparaîtront, ce sera plus facile de compter toutes les marchandises en euros. Je crois que c'est une nécessité, car le commerce sera facilité. Notre agence ici, à Anvers, a de très bons contacts avec les Belges et partout en Europe. Les Européens sont très populaires en Lituanie, nous aimons beaucoup, et je connais beaucoup de gens très sympathiques en Belgique, et mon patron aussi connaît des gens très sympathiques. Les Litvaniens aiment beaucoup l'Europe, et j'ai rencontré une jeune fille lituanienne ici, à Anvers, dans un café. Elle gagne ici mieux sa vie qu'à Vilnius, très contente. Elle est très gentille, elle m'a raconté sa vie, plus facile qu'à Vilnius. Il faudrait que toute l'Europe soit dans l'Union, mais de toute façon c'est toujours possible de s'organiser.

Europe culturelle ? Naturellement, l'Europe est très culturelle, très culturelle, je connais naturellement beaucoup les cultures, très bonnes pour l'Europe, très nécessaires, et mon patron connaît également les cultures. Mon patron fait de l'import-export, il dit que l'Europe devrait être plus unie, avec une seule monnaie, mais aussi un seul passeport, une seule langue, et des commodités du commerce. Magnifique, l'Europe, très bien, très populaire en Lituanie. Merci, Monsieur.” □

SAVIEZ-VOUS QUE... fin juin, au siège de l'ONU à Genève, l'Union européenne a défendu avec succès le “made in Europe” au sein de la Commission du Codex Alimentarius (“code alimentaire”). Ainsi, elle a fait reporter l'examen d'un texte qui aurait pu faire accepter dans le monde entier la BST, une hormone destinée à augmenter la production de lait chez les vaches et interdite chez nous. □

En transit sur les trottoirs d'Anvers, Dimitri est routier, militaire à la retraite, impresario, marin, traducteur, businessman, lituanien russophone. Mais du bord de la Baltique, il rêve de Bruxelles et de générosité.

“Faire bénéficier l’Allemagne de mes racines néerlandaises”

Symbole de la citoyenneté européenne, Wilma Zimmermann, de nationalité néerlandaise (Groupe parlementaire du Parlement des socialistes européens), est une des rares députées européennes à avoir été élue dans un autre Etat membre que le sien (en l’occurrence l’Allemagne) lors des dernières élections européennes en 1994.



© PE

Wilma Zimmermann

Comment a été perçue votre élection sur une liste allemande?

Wilma Zimmermann: Je suis effectivement la seule députée à avoir été élue, aux dernières élections européennes, dans un autre Etat membre que le mien. Cependant il faut préciser que le droit de vote des étrangers était, depuis longtemps déjà, une réalité dans certains pays de l’Union: avant le traité de Maastricht, plusieurs ressortissants de l’Union européenne avaient ainsi été élus sur des listes d’autres Etats membres, mais nombre d’entre eux possédaient une double nationalité. En Allemagne donc, il a fallu attendre le traité de Maastricht pour que ce droit de vote et d’éligibilité devienne réalité.

En ce qui me concerne, je vis en Allemagne depuis 27 ans et je suis très bien intégrée. Mon parti, le parti social démocrate allemand (SPD), a lutté pendant des années pour imposer le droit de vote des étrangers, et, dès que la possibilité lui en a été donnée, il a inscrit sur ses listes électorales un citoyen de l’Union européenne. Ce fut un grand honneur pour moi d’avoir été choisie en premier.

- A Strasbourg, vous sentez vous plus proche des Néerlandais ou des Allemands?

- Aussi près des uns que des autres! Vivant depuis longtemps en Allemagne, j’ai une bonne connaissance de la politique allemande. Du fait de la très forte décentralisation des décisions politiques en Allemagne, je participe, avec le mandat que m’a donné le région de Bavière, à l’élaboration de la politique régionale. J’ai la particularité d’avoir un double point de vue néerlandais et allemand. Je continue par exemple à “penser” néerlandais sur les questions de tolérance et de libertés des citoyens, domaines dans lequel les Pays-Bas ont un particularisme très fort. Soyons honnêtes: je continue d’examiner beaucoup de questions à travers un prisme “néerlandais”. Finalement, dans l’accomplissement de mon mandat, je cherche en permanence à apporter à l’Allemagne ce qui me semble être la fine fleur de mon pays d’origine! C’est un peu le privilège de ma situation. Plus largement, j’essaie d’apporter à Strasbourg une vision non seulement nationale, mais véritablement européenne aux questions traitées dans l’hémicycle.

- Quels sont les dossiers que vous défendez au sein du Parlement européen?

- Les droits de l’homme (y compris la condition des femmes) et les droits des citoyens, et d’une manière générale toute les questions ayant trait aux affaires intérieures et aux affaires juridiques: libre circulation, droit des enfants et protection des mineurs, égalité des chances pour les hommes et les femmes, droit d’asile, immigration, lutte contre le racisme et la xénophobie.

En matière d'accès aux droits pour les ressortissants de l'Union, j'ai commencé à lutter au quotidien, depuis le début des années 80, pour que tous les citoyens de l'Union soient égaux en droit. Au niveau communautaire, mon sentiment est que le Parlement européen doit accentuer la pression sur les autres institutions - et les Etats membres - afin de démocratiser davantage la prise de décision en matière d'affaires intérieures et de justice. Nous devons aussi accélérer l'harmonisation des politiques de droit d'asile et d'immigration, et faire beaucoup plus pour placer sous surveillance le racisme et la xénophobie. Enfin, l'ensemble

de ces droit fondamentaux, auxquels je fais référence, je les défends non seulement pour les ressortissants communautaires, mais aussi pour les ressortissants des pays tiers. L'Union a, dans ce domaine, énormément à faire: elle se doit d'offrir les mêmes droits dans tous les Etats membres, y compris pour tous les citoyens de pays tiers qui vivent de manière légale et depuis longtemps dans l'Union. La notion de citoyenneté européenne ne doit pas s'ériger en barrière pour les ressortissants de pays tiers qui vivent chez nous. □

Propos recueillis par Y.G. / 7 jours Europe

• Qu'est ce que la citoyenneté européenne?

La citoyenneté européenne a été créée par le traité de Maastricht, signé en 1991. Elle instaure une série de droits qui découlent de l'appartenance à l'Union européenne. Il s'agit de droits supplémentaires (complétant la citoyenneté nationale) qui visent à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens européens à l'Union. Ces droits sont les suivants:

- droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes (dans les mêmes conditions que les ressortissants nationaux) pour tout citoyen de l'Union résidant dans un autre Etat membre que le sien. Une disposition particulière - consistant en une obligation d'ancienneté de résidence - est prévue pour les communes ayant une population de citoyens étrangers de l'Union supérieure à 20% (cas du Luxembourg et de quelques communes en Belgique). Ainsi par exemple, cette obligation d'ancienneté de résidence est de 5 ans pour le droit de vote aux élections européennes.

- droit de protection consulaire et diplomatique dans les pays tiers dans lesquels son propre Etat membre n'est pas représenté.

- droit de saisir le Parlement européen d'une pétition, cela dans tous les domaines d'activité de l'Union. Et droit de déposer plainte auprès du médiateur de l'Union, quand le citoyen s'estime lésé par une décision ou un dysfonctionnement d'une institution communautaire.

• Comment fonctionne cette citoyenneté?

Selon le bilan dressé par la Commission européenne le 27 juin dernier:

- le droit de vote aux élections européennes est appliqué dans tous les Etats membres;

- le droit de vote aux élections municipales n'a toujours pas été transposé en France et Belgique;

- les dispositions relatives à la protection diplomatique ont été approuvées au niveau européen, mais certains Etats membres n'ont toujours pas pris les dispositions nécessaires;

- les citoyens européens utilisent largement leur droit de pétition auprès du Parlement européen (près de 5.000 pétitions); quant au médiateur de l'Union, Jacob Söderman, en fonction depuis 1995, il avait examiné 1.140 plaintes fin 1996.

• Lors des dernières élections au Parlement européen en 1994, 11,8% seulement des électeurs européens résidant dans un autre Etat membre ont participé au vote dans ce dernier pays. Comment expliquer un aussi faible engouement?

Plusieurs raisons expliquent cette faible participation:

- Ce droit de vote pour tout citoyen européen dans son pays de résidence étant nouveau, il était encore peu connu. D'autant qu'en 1994, les Etats membres n'avaient eu à leur disposition que deux mois pour informer leur résidents de cette possibilité. En outre, nombre d'Etats membres, au départ quelque peu réticents face à l'émergence de cette nouvelle citoyenneté, avaient effectué un "service minimum" d'information des Européens résidant chez eux.

- Les Européens résidant dans un autre Etat membre que le leur pouvaient aussi voter dans leur pays d'origine (excepté l'Irlande) (par correspondance, procuration ou via leurs ambassades), et ils ont en 1994 largement utilisé cette possibilité.

Tout savoir sur les clauses abusives

Vous voulez vérifier si une clause d'un contrat est permise ou pas? Si votre magasin de hi-fi ou votre agent de voyages essaie de vous rouler? Connectez-vous à la nouvelle base de données CLAB Europa ouverte récemment sur Internet par la Commission européenne. Voici l'adresse: <http://europa.eu.int/en/comm/dg24/spc.html>



EURODROIT

à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adressée à
EURODROIT
rue Archimède 73
1000 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

CLAB Europa présente, sur plus de 5.000 fiches, toutes les informations sur les clauses de contrats considérées comme abusives dans les différents pays de l'Union européenne. Il existe depuis 1993 une directive ("loi") européenne qui interdit ce genre de clauses et CLAB Europa indique l'application qui en a été faite par les tribunaux, les administrations et toutes sortes d'organismes nationaux, tout en mentionnant les décisions de justice antérieures à la directive. C'est la première fois que la Commission européenne suit ainsi de façon systématique les décisions nationales relatives à l'application d'une "loi" de l'Union européenne.

Pour l'instant, CLAB Europa couvre tous les pays de l'Union sauf le Danemark, la Grèce et l'Italie, qui y seront inclus l'an prochain; mais elle englobe l'Islande et la Norvège, membres de l'Espace éco-

nomique européen. Il faut aussi préciser que, seule parmi les Quinze, l'Espagne n'a pas encore transposé la directive européenne de 1993.

Tous les textes figurant dans la base de données apparaissent dans leur version originale et, de toute façon, en français et en anglais. La consultation de CLAB Europa ne demande aucune connaissance particulière ni en informatique, ni en droit. La base permet entre autres de rechercher des informations par secteur économique, par type de contrat ou par genre de clause.

D'autre part, avant la fin de l'année, la Commission organisera une action d'information des consommateurs axée sur les clauses abusives dans les contrats dans cinq pays de l'Union: Grèce, Espagne, Irlande, Italie et Portugal. □



Appels à candidatures

► pour EURATHLON 1998...

Lancé en 1995, le programme Eurathlon vise à encadrer les subventions communautaires en faveur du sport par des critères objectifs et précis. Son objectif général est de contribuer à une meilleure compréhension entre les citoyens européens et de promouvoir la fonction essentielle que joue le sport en tant que facteur d'intégration sociale, d'éducation à la santé et de solidarité humaine. Les projets doivent témoigner d'une dimension européenne favorisant la participation et l'implication aussi larges que possible de citoyens, d'athlètes ou de cadres sportifs issus d'au moins trois Etats membres.

Le formulaire de candidature peut être obtenu auprès de la Représentation en Belgique de la Commission européenne (adresse page 20). Il doit être renvoyé en deux exemplaires par lettre

recommandée avant la date limite du 31 octobre 1997, à l'adresse suivante:

Commission européenne
DG X - Programme
"Eurathlon"/Secteur Sport
rue de la Loi 200
1049 Bruxelles

► pour KALEIDOSCOPE 1998 ...

Le programma Kaléidoscope, lui, a pour objet le soutien aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne. Il vise, par le biais de la coopération, à encourager la création artistique et culturelle ainsi qu'à promouvoir la connaissance et la diffusion de la culture et de la vie culturelle des peuples européens, par le soutien à des projets de dimension européenne, réalisés en partenariat par des organismes d'au moins trois Etats membres. En principe, la dernière année d'application du programme pour laquelle le soutien communautaire pourra être accordé est l'année 1998.

Les formulaires de candidature ainsi que le vade-mecum explicatif peuvent être obtenus auprès de la Représentation en Belgique de la Commission européenne (adresse page 20). Ils doivent être renvoyés au plus tard le 1er décembre 1997.

► et pour RAPHAEL 1998.

Dans le cadre de la préparation et de la mise en application du programme d'action Raphaël, la Commission lance, en 1997, plusieurs actions en faveur de la conservation et du développement du patrimoine mobilier et immobilier. Objectif: apporter un soutien aux projets encourageant la coopération au travers de manifestations mettant en valeur des racines et les courants du patrimoine culturel commun européen dans différents secteurs (par exemple: l'archéologie, l'architecture, l'art rupestre, l'ethnographie, l'artisanat, etc.) sous la forme de séminaires, de

conférences, d'ateliers, de congrès, d'expositions, etc. L'appel à propositions concerne également des initiatives qui visent la préparation d'actions pour la propagation et la diffusion des courants du patrimoine culturel commun par des méthodes conventionnelles (publications de qualité, etc.) ou des technologies nouvelles en matière de médias et de multimédia.

Les formulaires de candidature, accompagnés de tous les documents nécessaires, peuvent être obtenus auprès de la Représentation en Belgique de la Commission européenne (adresse page 20) et doivent être renvoyés au plus tard le 18 octobre 1997.

lire et écrire

On sait que dans EURinfo, j'apprécie surtout les propos libres des deux invités. Eh, bien! Ils sont de plus en plus libres, mais également de plus en plus

sceptiques! Enfin, c'est déjà fantastique qu'on laisse s'exprimer! Qui sait, l'Europe des citoyens commence peut-être ainsi?

Lu dans "Inédit", n° 114.

publications

■ gratuites

Les publications précédées d'une ► sont disponibles à la Représentation en Belgique de la Commission européenne (adresse p. 20), les autres à l'adresse indiquée:

► "L'Europe investit dans ses régions", carte et commentaires (12 p.), Commission européenne, N° cat. CX-94-96-269-FR-D. Cette brochure explique ce que fait l'Union européenne pour contribuer au développement de ses régions les moins développées.

● "L'Égalité: un partenariat entre femmes et hommes", Commission européenne, 6 p. (dépliant).

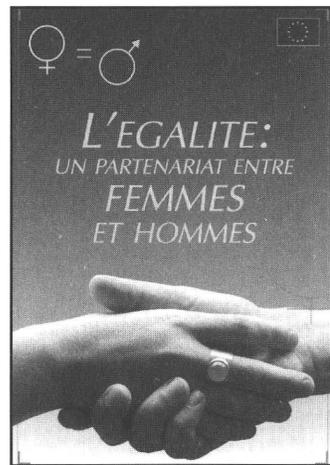
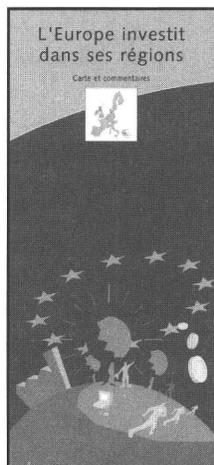
● "FSE InfoRevue", bulletin d'information du Fonds social européen, 27 p. Pour obtenir un exemplaire: Secteur information FSE, fax: 02/295.49.18. E-

mail: esfinfo@bxl.dg5.cec.be

● "Opinion Jeunesse", magazine trimestriel du Forum Jeunesse. Rens.: rue Joseph II 120, 1000 Bruxelles. Fax: 02/230.21.23. E-mail: youthforum@brussels.black-box.at

● "Liaison", bulletin d'information trimestriel des ONG sur la coopération décentralisée de l'Union européenne. Rens.: comité de liaison des ONG de développement auprès de l'UE, fax: 02/732.19.34. E-mail: ddas@clong.be

► "New Ways", publication du Réseau européen "Familles, travail et solidarité entre les générations", Commission européenne, 20 p. (paraît quatre fois par an). Rens. fax: 02/299.38.90; e-mail: ursula.hillbrand@bxl.dg5.cec.be



■ en vente

Les publications suivantes sont en vente:

- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;
- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;
- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;
- à la librairie Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles; ou à l'adresse indiquée:

• "Les conditions de travail dans l'Union européenne", deuxième

enquête, vol. 1 et 2 (disquette incluse), Fondation européenne pour l'amélioration de conditions de vie et de travail, 16 ECU (hors TVA). N° cat.: 4 SX-05-97-414-FR-Y.

• "Chez toi en Europe", par Geneviève Brame, avec des illustrations de Béatrice Töllu, Hachette Jeunesse 84 p., 119 FF. Destiné aux petits et grands, ce carnet de voyage, préfacé par Simone Veil, fait un tour sérieux et souriant de tout ce qu'il faut savoir pour bâtir son "chez-soi en Europe".

Le droit de se plaindre

Mécontent contre l'administration européenne?
Adressez-vous au Médiateur!



© PE

Le droit de plainte auprès du Médiateur européen est compris dans le traité de Maastricht établissant la citoyenneté. En juillet 1995, Jacob Söderman (photo), ex-Médiateur parlementaire de Finlande, était élu premier Médiateur de l'Union européenne par le Parlement européen.

Sa tâche?

Mener des enquêtes et de rapporter les cas de mauvaise administration dans l'activité des institutions et organes communautaires, tels que la Commission européenne, le Parlement européen et la Cour des Comptes. Seuls la Cour de Justice et le Tribunal de Première instance - dans l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles - n'entrent pas dans son domaine de compétence.

Voici à titre d'exemple, quelques cas de mauvaise administration:

Irregularités administratives - Injustices - Discrimination -
Abus de pouvoir
Absence ou refus d'information - Retards indus.

Le Médiateur mène généralement des enquêtes sur la base de plaintes. Tout citoyen de l'Union ou toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans l'un des pays membres de l'Union peut adresser une plainte au Médiateur. Le Médiateur peut aussi décider de mener des enquêtes de sa propre initiative. Toutefois, le Médiateur n'est pas habilité à traiter des plaintes contre les autorités administratives nationales.

Comment contacter le Médiateur?

Les plaintes sont habituellement adressées au Médiateur par simple lettre.

Un formulaire standard peut également être obtenu au bureau du Médiateur européen, des Médiateurs nationaux ou sur Internet <http://www.europarl.eu.int>.

Un dépliant intitulé "Le Médiateur européen - Questions et Réponses" qui explique les tâches du Médiateur est disponible au bureau du Médiateur, ou au Bureau en Belgique du Parlement européen et de la Commission européenne.

Le bureau principal du Médiateur européen est situé dans l'immeuble IPE 2 du Parlement européen, 3ème étage, à Strasbourg. L'adresse est: 1 avenue du Président Robert Schuman, B.P. 403, 67001 Strasbourg Cedex. Fax: 00.33/388-179.062.



Notre société est en crise. La société du "fast food": vite produit, vite consommé, vite oublié. Le risque d'une perte de notre mémoire collective, le danger de n'agir que sur le coup d'une émotion, le refus de voir loin et large.

Jacques Delors
1993

Ils ont dit ou écrit ...

Le XXIe siècle sera prospectif ou ne sera pas; prévoir pour prévenir, tel est l'objectif. Car le délai est souvent très grand entre l'énoncé d'une idée et sa réalisation. Une génération, voire plusieurs, c'est souvent le délai minimum pour qu'une politique porte tous ses fruits.

Jérôme BINDE, Directeur de l'Unité d'analyse et de prévision à l'Unesco, dans *Le Soir* du 7 août 1997

L'inertie qui est quotidiennement démontrée en Europe et ailleurs laisse toute latitude aux Etats-Unis pour prendre les beaux morceaux de la politique internationale. Quand ils disent quelque chose, ils le font. Nous, on parle, on papote, mais on ne fait rien. Idéologiquement, je souhaiterais aussi un monde multipolaire, mais on n'en est pas là. C'est pourquoi il faut une politique européenne plus forte.

Eric DERYCKE, ministre des Affaires étrangères, dans *Le Soir* du 1^{er} septembre 1997

Pour l'instant il existe encore un mariage de raison politique entre les progressistes, d'une part, qui voient dans l'intégration européenne l'occasion d'éliminer le nationalisme suranné qui entrave la concurrence et les échanges culturels, et les personnes intéressées par davantage de bureaucratie, d'autre part, qui voient dans l'intégration européenne l'occasion rêvée d'ajouter une autorité supranationale aux nombreux niveaux de pouvoir qui existent déjà.

Martin DE VliegHERE, chargé des recherches du Fonds national de la recherche scientifique et expert en éthique à l'Université de Gand, dans *de Standaard* du 21 août 1997.

Avis aux lecteurs

Ce numéro est le dernier d'une longue série. Le mois prochain, vous retrouverez Eurinfo, avec une nouvelle équipe et une nouvelle maquette, mais avec toujours la même volonté d'expliquer au mieux le projet européen. Merci à tous ceux qui nous ont prodigué conseils, encouragements et critiques.

Rendez-vous au prochain numéro!

Par ailleurs, nous vous signalons que le Bureau en Belgique de la Commission européenne a changé sa dénomination en Représentation en Belgique de la Commission européenne.

L'adresse, qui est aussi celle d'EURinfo, reste inchangée: rue Archimède 73, 1000 Bruxelles. Tél.: 02/295.38.44. Fax: 02/295.01.66.

EURINFO est édité par la Représentation en Belgique de la Commission européenne
73 rue Archimède
1000 Bruxelles
Tél. (02) 295 38 44
Fax (02) 295 01 66

Coordination:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1996
CC-AH-97-008-FR-C

Lay-out et mise en page :
UPO - Bruxelles

Impression :
La Charte - Bruges